



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 octobre 2021, à 20 H 30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr TEIXEIRA Francisco, Maire.

Etaient présents : Mr TEIXEIRA Francisco, Mme LE PAIH Nicole, Mr VAUTIER Gilbert, Mr COCHIN Jacky, Mr LÉBOUVIER Yann, Mr PEIGNÉ Guillaume, Mme CHAMPAGNE Marine, Mr LEROY Rémy.

Absent excusé : Mr KNAPIK Laurent

Mr LEROY Rémy a été élu secrétaire de séance.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve le compte rendu de la séance du 27 septembre 2021.

- **APPROUVE** le projet de promesse de constitution de servitudes pour la commune de Létuvin concernant le projet de renouvellement du parc éolien du chemin d'Ablis. Ce projet couvre toutes les servitudes (survol, chemins, câbles, ...).
- **EST INFORME** que l'enquête publique pour le projet de déclassement du chemin rural n°8 à Noir Epinay en vue de son aliénation a lieu du 29 novembre au 13 décembre 2021.
- **DECIDE** de modifier sa délibération du 28 octobre 2019 en instaurant un tarif unique « forfait week-end » pour les locations de la salle communale. Ce forfait sera de 160 €uros pour les habitants de Létuvin, et de 350 €uros pour les habitants hors commune. Ce forfait comprend une remise des clés de la salle le vendredi soir et une restitution de celles-ci le dimanche soir. Par ailleurs, le conseil municipal décide d'accorder une occupation à titre gratuit par an, aux personnes de 18 ans, domiciliés à Létuvin, et ce, sous la responsabilité de ses parents.
- **DECIDE** de lancer un marché pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage selon une consultation adaptée pour l'opération de traitement de cavités souterraines au centre du village de Létuvin.  
**DECIDE** de lancer un marché public de travaux selon une procédure adaptée pour le traitement de cavités souterraines au centre du village de Létuvin en application des articles L2123-1, R2123-1 et R2123-5 du Code de la Commande Publique.

### **Questions diverses :**

Le relevé des compteurs d'eau aura lieu le mercredi 8 décembre 2021 à partir de 9 heures. Il sera effectué par un agent du service eau et assainissement de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Une demande de subvention va être faite auprès du Conseil Départemental afin restaurer les routes en très mauvais état.

La sortie au parc de trampolines « Espaces 360 » à Luisant prévue le 11 décembre 2021 sera assurée par un bus du SIVOS. Le départ est programmé à 13h15 précises.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment M14, seront supprimées. Ainsi, le référentiel M57 étend les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre. En M57, les principes comptables sont plus modernes. Le droit d'option est déjà ouvert aux collectivités appliquant la nomenclature M14 la possibilité de basculer vers le référentiel M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Conseil Municipal approuve l'application budgétaire et comptable M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Le Maire,

Francisco TEIXEIRA